

# **VIABILITE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'OFFICINE**

## **PROBLEMATIQUE ET ETAT DES LIEUX**

*COLLOQUE NATIONAL DE LA PHARMACIE - MARRAKECH 19 ET 20 MARS 2010*

### **Introduction**

Au plus fort de nos plaidoiries pour la sauvegarde et la défense de la profession officinale auprès des décideurs politiques lors de la période mémorable du code du médicament et de la pharmacie, le terme de viabilité économique avait été avancé comme argument majeur défaillant dans les moutures du projet de texte de loi 17 /04 !

Pour affirmation le thème arrêté de ce colloque sur ce sujet toujours d'actualité, vient authentifier nos suppositions d'antan !

### **Définition des termes de référence**

L'aptitude pérenne qualifiée d'un système régissant une activité humaine collective, relative à la production à la distribution et à la consommation des richesses, voilà ce que l'on peut lire dans la littérature comme définition de la notion de viabilité économique.

### **Situation après l'indépendance**

Partant de cette référence bibliographique, il est aisé de relever qu'après l'indépendance de notre pays et jusqu'aux années 90, le texte de l'exercice de 1960 privilégiait la gestion personnelle, alors que les officinaux n'excédaient pas 500 à 1000 en nombre. D'ailleurs l'aspect économique de notre activité ne se posait nullement en terme d'urgence, vue que l'objectif des responsables en charge du secteur était de garantir l'approvisionnement, la disponibilité du médicament à travers l'ensemble du territoire national. Pour preuve de cette garantie économique assurée à travers la notion de distance 100, 200, 300 mètres, il nous était interdit de faire faillite sous peine de voir notre autorisation d'exercice retirée. De ce fait l'activité officinale ne pouvait que se focaliser sur le respect des règles de délivrance dans l'intérêt du patient et de la santé publique.

Il y avait toujours possibilité en l'espoir de mutation de la petite officine en moyenne ou grande pharmacie du fait de l'équilibre excédentaire entre densité de population et nombre d'officines.

### **L'impact du montage institutionnel de L'AMO**

L'avènement de l'assurance maladie obligatoire AMO allait changer complètement la donne. Sous la pression des bailleurs de fonds et pour rester en concordance avec nos engagements internationaux particulièrement nos multiples accords de libre échange, une mise à niveau de notre arsenal juridique était de mise et s'imposait de fait à notre secteur pharmaceutique. Le code du médicament et de la pharmacie prenait alors toute son importance dans ce montage institutionnel.

Toute fois la nouvelle exigence pour les décideurs politiques passait radicalement de la gestion personnelle à l'exercice personnel. Autrement dit la notion économique était

élaguée au profit de la nouvelle donne : l'attribution sociale. Aussi La priorité pour nos décideurs impliquait la nécessité d'éponger le chômage des jeunes lauréats des universités étrangères et nationales mais sans édicter de mesures incitatives à la pérennisation de leurs activités au profit de la société marocaine ;

La viabilité socioéconomique alors prenait toute sa signification dans l'impact vital qu'elle pouvait réserver à la survie de notre secteur officinal ! Conséquence pratique surnombre des officines qui croissaient exponentiellement de 1000 à 10 000 alors que le pouvoir d'achat des citoyens ne pouvait supporter que 6000. Malgré nos multiples démarches explicatives sur l'impérative nécessité d'adopter le *numerus clausus*, seul à même de réguler notre surpopulation excédentaire de 4000 officines, aucune écoute ne fut accordée à cette doléance perçue comme corporatiste mais justifiée à l'échelle de ces pays partenaires qui nous imposaient cette mise à niveau juridique. Le vol d'oiseau à trois cents mètres n'était qu'une solution transitoire à la problématique soulevée ! Toutefois une lueur d'espoir est à optimiser avec l'adoption lors du colloque du MSP tenu à rabat le 1, 2, 3 mars 2010 en recommandation du *numerus clausus* et de la carte sanitaire pharmaceutique.

### **La paupérisation de la profession officinale**

Les difficultés de gestion assumées par nos jeunes confrères dans leurs conditions d'installations plus que déplorables, mettent en périls la santé publique ! Faire face aux recouvrement plus restrictifs des fournisseurs traditionnels sous la pression des banques lettres de crédits normalisées, aux charges quotidiennes lourdes et en perpétuelles augmentations : téléphone, eau, électricité, carburant, à la TVA et fiscalité, à la baisse conséquente des prix en rapport avec le foisonnement des génériques sans commune mesure avec les besoins de notre pathologie, à l'abrogation de notre convention fiscale qui défalquait de nos impôts nos casses nos périmés puisque nous étions tenus de disposer de la totalité de la gamme de médicaments sans possibilité de sélection arbitraire, bref autant d'arguments qui nous laissent perplexes ?

Dans cette dynamique de baisse effective des prix frôlant dans certains cas les 70 %, générique oblige, et par ricochet de nos revenus même si notre marge est sensée être préservée, et dans la perspective de la future baisse programmée des prix qui avoisinerait les 50 %, suite à l'alibi politique procuré par le rapport des parlementaires sur leur disparité démesurée, on est en droit de nous poser la question :

### **OU VA LA PHARMACIE AU MAROC ?**

Je n'ai pas réponse à cette interrogation légitime car je ne dispose d'aucune donnée projective fiable de notre avenir par absence justement de visibilité et de transparence !

**L'absence d'orientation directrice et ses terribles conséquences :** L'AMO acquis indéniable pour notre système de santé et pour lequel nous voulons concourir à sa réussite nous oblige à subir de nouvelles contributions :

Tarif dégressif pour la promotion de nos génériques, et la réintégration des produits onéreux dans le circuit légal de distribution, avec modulation des marges

Généralisation potentielle de la TVA qui est une aberration fiscale pour une optimisation sociale, à supprimer sans état d'âme

Le Tiers payant en discordance avec les garanties de recouvrement offertes à réguler entre fournisseurs, assureurs etc.

Quelles perspectives d'avenir peut-on espérer dans cet environnement sans aucunes lueurs d'évolutions prospères ?

A cela vient se greffer toute la panoplie de la problématique du choix de nos représentants et de ce qui gravite autour j'entends les procédures et modalités de nos élections !

La profession se trouve plus qu'handicapée par ces failles et faiblesses qui nuisent à son image de marque.

### **Nos interrogations légitimes :**

**Sommes des alliés et des partenaires à part entière** dans le système de santé de notre pays malgré notre proximité avec la population et notre rôle de conseillers et d'éducateur sanitaire ? La certitude criante de réponse à cette question observée à l'étranger devrait engager les décideurs à sauvegarder et protéger cette profession.

**Certes quelque part nous sommes victimes d'une image négative qui ne reflète nullement la réalité de notre quotidien.**

Nous ne sommes pas de simples vendeurs commerciaux traditionnels mais avant tout des scientifiques ayant subis des études très sélectives longues et difficiles, certains ont tendance à l'oublier.

**Aussi nous ne pouvons être tenus pour responsables de l'inaccessibilité des médicaments et de la disparité de leurs prix** puisque c'est l'administration qui les autorise sur proposition des industriels .D'ailleurs nos marges sont connus et nous ne pouvons être taxés de nous enrichir sur le dos de nos patients, puisque de nos revenus vivent toute l'équipe officinale plus 30 000 familles à l'échelon nationale, que nous sommes tenus de préserver !

Si nous insistons sur la protection de l'encadrement juridique qui doit coller à la réalité du terrain c'est par esprit de préserver la santé de nos populations, car dans la vie il est communément relevé que **la liberté opprime et la loi affranchie** ! Que ceux qui ont la charge de ce secteur nous affranchissent en nous mettant à l'abri de nos tentations négatives car les pharmaciens ne sont pas des automates et ne peuvent être au dessus des lois. Nous insistons pour que ceux qui la violent soient réprimandés sans ménagement pour la préservation de notre corporation et la défense de la santé publique !

Y a-t-il cette volonté politique d'encadrement responsable sans carriérisme aveugle de nos décideurs ? Cette question reste entière car je ne dispose pas de la réponse et quelque part je reste frustré par l'inadéquation entre notre bonne disposition au partenariat équitable gagnant, gagnant et le mutisme alerte de nos interlocuteurs suspicieux méfiants sur la défensive !

Trop de dégâts persistent dans nos relation intra et extra professionnelle .Le rétablissement de la confiance devient une urgence pour assainir la situation et permettre la reprise d'un dialogue serin, équitable et responsable à partager dans un unique souci l'intérêt général et rien que l'intérêt général !

Devons nous continuer à subir unilatéralement les verdicts qui engagent notre avenir, ou ambitionnons-nous à la responsabilisation participative de nos élus avec nos décideurs politiques sensés être nos partenaires ?

**Devons nous réinventer la confraternité** qui malheureusement a été occulté dans nos rapports ou la déontologie n'avait plus de place ? Nos relations ne doivent être régies ni par la violence ni par l'arrogance, arme des faibles mais par le respect de l'autre dans sa diversité, ses opinions contradictoires. Le diagnostic de nos maux est arrêté et ce dont nous manquons c'est plus de cohésion, de solidarité agissante et de stratégie comportementale que de surenchères stériles.

De même que nous ne pourrons jamais faire évoluer notre profession si nous n'arrivons pas à faire évoluer d'abord notre état d'esprit. Le moment est sans doute venu de nous y atteler, en engageant une réflexion profonde qui intègre dans sa vision une réforme qui passe par la réhabilitation de l'esprit confraternel.

**ES-SEMMAR RACHID**

**EX PHARMACIEN INSPECTEUR  
DIRECTEUR DU LNCM**